Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_114-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_114

Objet : Proposition des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

LE MERCREDI 24 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentés : CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), DURAND Dorothée (pouvoir à ORY Valentin), KERSUAL Joelle (pouvoir à RAPHALEN Michel).

Absents excusés : CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loic, KERSAUDY Maria, LE DONGE Jean-Luc

Absent : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : PETILLON Loïc

Date de convocation et de publication : 18 juin 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants : 30
- dont « pour » : 30
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Magali LE DONGE, conseillère déléguée, rappelle au Conseil Communautaire que le 1 de l'article 1650A du Code Général des impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans les EPCI soumis de plein droit au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du même code.
La CIID régie par l'article 1650A du Code Général des impôts, et les articles 346 et 346 A de l'annexe III du CGI, intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation, qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_114-DE

Conformément au 2 de l'article 1650 A du code général des impôts, les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur propositions des communes membres.
Les contribuables doivent remplir les conditions prévues à l'article 1650 A - 1du code général des impôts, notamment en matière de nationalité, d'âge, de jouissance des droits civils, de connaissance des circonstances locales et d'inscription aux rôles des impositions directes locales.

La commission intercommunale des impôts directs (CIID) est composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué, et de dix commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La liste de contribuables destinée à la constitution de la commission intercommunale des impôts directs a été établie sur proposition des communes membres de la communauté de communes du haut pays bigouden.

Le président propose à l'assemblée une liste de 40 noms

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 A

Sur proposition de Magali LE DONGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Propose** au directeur départemental des finances publiques la liste de 40 contribuables, destinée à permettre la désignation de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants,
- **Précise** que la durée du mandat des commissaires désignés sera identique à celle du mandat du conseil communautaire.

Le secrétaire de séance,
Loïc PETILLON

Le Président
Philippe RONARC'H